



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la recherche

Question écrite n° 51132

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'aménagement des eaux côtières françaises et en particulier l'immersion des récifs artificiels. Dans le cadre de conventions avec l'Europe, la France est le seul pays européen qui ne puisse accéder aux subventions de la Communauté pour la réalisation de ces aménagements. En effet, l'organisme d'Etat, l'IFREMER, a déclaré, lors d'une étude scientifique, que ces immersions étaient sans effet. Or, ces données ne sont que très partielles et interprétées de façon subjective. En conséquence, il lui demande s'il compte demander une nouvelle expertise élargie à plusieurs experts ou organismes afin d'obtenir les fonds européens nécessaires pour la réalisation de cet aménagement.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51132

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1992